

À propos de l'ordination des femmes

Le ministère féminin dans l'Église

Une tradition ecclésiastique deux fois millénaire a ignoré le ministère féminin au sens que nos contemporains donnent à ce mot. Il ne faut pas voir là le résultat d'un jeu de hasard, mais l'observation fidèle de cette loi que nous nous sommes efforcés de mettre en lumière. Il s'agit d'un vouloir éternel de Dieu, d'une disposition positive de Dieu.

À ce fait, on oppose la vocation féminine. Nous ne nierons pas cette vocation, mais nous nous opposons à ce que l'on fasse suivre ce terme par l'adjectif « pastoral ». Il y a certes aujourd'hui, comme il y en eut dans tous les temps, des femmes qui se sentent à travailler pour le Seigneur. Il faut s'en réjouir et y voir une œuvre du Saint-Esprit. L'Écriture laisse à la femme un vaste champ d'action. Qui ne se réjouirait de voir la femme exercer ses dons en qualité de catéchète des jeunes filles, de conseillère des jeunes femmes, de collaboratrice de la communauté? Mais que toutes ces activités restent dans les limites de l'Écriture, c'est-à-dire dans les limites que Dieu a fixées. Vouloir davantage, c'est ouvrir la porte à l'esprit du monde, à la sécularisation...

Et pour que ces vocations ne demeurent pas stériles, il faut que des charges spéciales soient créées, des charges qui correspondent aux dons de la nature féminine. Il ne s'agit donc pas, comme on l'a prétendu parfois, de faire opposition à l'Esprit Saint, de contrarier des vocations féminines certaines. Il s'agit simplement de diriger ces vocations dans le sens qui leur convient.

Nous concevons que, dans des paroisses, urbaines ou rurales, des femmes spécialement préparées soient mises à part pour se consacrer aux visites des malades, aux questions d'assistance, au travail de secrétaire de paroisse, aux œuvres d'éducation. Toutes ses activités correspondent exactement à leurs dons. Mais nous n'irons pas plus loin. Que la prédication sous toutes ses formes, l'administration des sacrements, les cultes, les actes pastoraux demeurent réservés aux hommes, aux pasteurs.

Les femmes désireuses de s'employer dans une communauté ecclésiastique feront-elles des études régulières de théologie? À cette question, sans hésiter, nous répondrons non. Naturellement, elles n'auraient aucune peine à conquérir les grades universitaires. Si les études spéciales sont jugées nécessaires, et ce n'est pas nous qui nierons la nécessité d'une solide culture, que ces études soient plus sociales que théologiques, plus pratiques que théoriques.

Aaron Kayayan, pasteur

À propos de l'ordination des femmes. Perspectives Réformées, 1990.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2017. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))